

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-088 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le lundi 19 mai, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 7 mai 2025 - Secrétaire de séance : Marcel JACQUIN

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 60 - Nombre de pouvoirs : 10 - Nombre de votants : 66

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Sylvie SONNERY, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS (à partir de la délibération n°2025-078), Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI (jusqu'à la délibération n°2025-097), Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Elisabeth LAROCHE (jusqu'à la délibération n°2025-094), Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Nathalie MICOLAS, Pascal COLLIGNON, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Marcel JACQUIN, Nazarelo ALONSO, Daniel BEGUET, Sébastien GOBET, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Vincent MANCUSO (à Joël BRUNET), Gisèle LEVRAT (à Christian LIMOUSIN), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ), Stéphanie JULLIEN (à Alexandre NANCHI), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Marie-José SEMET (à Régine GIROUD), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Laurent REYMOND-BABOLAT (à Serge GARDIEN), Pascal PAIN (à Eric BEAUFORT), Valérie CAUWET DELBARRE (à Pascal COLLIGNON), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD), Agnès OGERET (à Viviane VAUDRAY).

Etait excusée et suppléée : Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés : Dominique DELOFFRE, Bernard PERRET, Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT, Patrick MILLET.

Etaient absents : Patricia GRIMAL, Jean PEYSSON, Maël DURAND, Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI, Fabrice VENET.

Objet : Attribution d'une subvention au Centre de Formation CECOF d'Ambérieu-en-Bugey dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment comprenant des installations destinées à l'enseignement supérieur

VU l'avis favorable de la commission économie et environnement du 28 avril 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 mai 2025 ;

Mme Sylvie RIGHETTI, membre du bureau déléguée, présente la demande de subvention du Centre de formation CECOF d'Ambérieu-en-Bugey, dans le cadre de la création d'un nouveau bâtiment sur le site historique du CECOF.

Le CECOF est une association loi 1901, qui a pour objet la formation professionnelle par apprentissage, par contrat de professionnalisation mais aussi la formation d'adultes salariés, demandeurs d'emploi ou en reconversion dans des domaines d'activité tels que l'alimentation, la restauration, la maintenance automobile, la coiffure, la vente et le commerce ou encore la fleuristerie.

A la rentrée 2024, le CECOF compte 1 100 jeunes et adultes en formation. Afin de poursuivre une dynamique propice aux entreprises et aux habitants, notamment du territoire de la Plaine de l'Ain, l'établissement poursuit son développement avec la construction en 2025 d'un nouveau bâtiment qui accueillera des ateliers de formation en carrosserie, peinture et fleuristerie et un espace dédié à l'enseignement supérieur avec notamment trois BTS, en Management Commercial Opérationnel, Négociation et Digitalisation de la Relation Client et Maintenance des véhicules automobile.

.../...

La demande de soutien financier porte sur la construction et l'équipement de l'espace enseignement supérieur, doté de classes d'enseignement, d'un espace informatique, d'un espace de travail collaboratif, d'un show-room et d'un espace détente. La surface de cet espace, d'une superficie de 446,9 m², correspond à 23,5 % de la surface totale du nouveau bâtiment. Le coût de cet espace « Enseignement supérieur » est chiffré à 1 010 607,69 euros HT.

Dans le cadre de sa compétence en matière de soutien aux formations post-baccalauréat, la CCPA attache une importance toute particulière au développement de la formation professionnelle sur son territoire, en particulier pour toutes filières qui constituent un enjeu majeur pour l'attractivité économique locale. A ce titre, elle a vocation à soutenir les initiatives des acteurs de la formation qui œuvrent en ce sens.

Afin de soutenir le CECOF dans la réalisation de son projet de nouveau bâtiment, il est proposé de les soutenir financièrement sur la partie affectée à l'aménagement de l'espace destiné aux formations de l'enseignement supérieur, à hauteur de 160 000 euros, via le versement d'une subvention dont les modalités attributives sont présentées dans la convention d'objectifs jointe à la présente délibération.

Mmes Aurélie PETIT et Viviane VAUDRAY ainsi que MM. Jean-Pierre Blanc et Alexandre NANCHI ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder un soutien de 160 000 euros au Centre de formation CECOF pour le financement de la partie affectée à l'aménagement des salles polyvalentes destinées aux formations de niveau BTS d'un nouveau bâtiment.
- APPROUVE la convention d'attribution tel que présentée en annexe.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ladite convention annexée, ainsi que tous les documents ou éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 26 mai 2025

Publiée le **27 MAI 2025**

Le Président, Jean-Louis GUYADER

